

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°03/2020 de la séance du
Lundi 26 octobre 2020 – à 20h00
En la Salle de gym de Veytaux

Président : M. Pascal Ruch

Présents : 20 membres

Excusés : 13 membres

Mmes/MM. : J. Delmatti, J. Grandchamp, C. Jaccoud, F. Jordan, T. Küncekli Cagin, L. Mareda, D. Ouro-Madeli, J.-F.Pilet, J.-L. Puenzieux, L. Puenzieux, J. Raemy, S. Welle et A. Wiedmer

Absents : 2 membres

Mmes/MM. : J. Escalera Lopes et J.-M. Pierlot

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2020 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Présentation du projet de contrat de parc 2022-2031 par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (préavis N°11/2020)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité
6. Dépôt de préavis :
 - a. Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 (préavis N°07/2020)
 - b. Relatif au budget 2021 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°08/2020)
 - c. Relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera (préavis N°09/2020)
 - d. Relatif au budget communal 2021 (préavis N°10/2020)
 - e. Relatif au contrat de parc 2022-2031 avec l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (préavis N°11/2020)
7. Rapports des commissions
 - a. Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 (préavis N°07/2020)
8. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Ruch, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménétrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Carrel, agent de proximité et le public.

M. le Président, P. Ruch, signale que Monsieur le Municipal I. Rinaldi est excusé pour raison de santé et lui formule ses meilleurs vœux.

M. le Président, P. Ruch, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, P. Ruch, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. PRESENTATION DU PROJET DE CONTRAT DE PARC 2022-2031 PAR LE PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-D'ENHAUT (PREAVIS N°11/2020)

M. le Président, P. Ruch, laisse la parole à M. Patrick Rudaz.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2020

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

K. Armstrong constate qu'en page deux, il n'est pas fait mention du nom de l'Ambassadeur, mais uniquement de son Excellence. Elle propose de rajouter le nom de Monsieur l'Ambassadeur Ardeshir Zahedi.

Il n'y a plus de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020 est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président, P. Ruch, indique qu'au printemps prochain, il y a le renouvellement des autorités communales. Il souhaite qu'un maximum de Conseillers continue. Il serait aussi bienvenu de la part des Conseillers qu'ils s'approchent de citoyens parmi leurs connaissances susceptibles d'être motivés pour une telle fonction. Chacun peut prendre l'initiative de chercher des personnes intéressées à « apporter leur pierre à l'édifice ». Il rappelle les conditions pour se porter candidat au Conseil communal. Il précise que Mme Ménétrey a préparé des fiches d'inscription. Un point sera fait vers la fin du mois de novembre.

M. le Président, P. Ruch, revient sur les votations fédérales du 27 septembre 2020 et donne les résultats fédéraux, cantonaux et communaux.

Objet	Suisse			Vaud			Veytaux		
	Oui	Non	Taux de participation	Oui	Non	Taux de participation	Oui	Non	Taux de participation
Pour une immigration modérée	38.3%	61.7%	59.49%	29.07%	70.93%	58.86%	31%	69%	57.8%
Loi fédérale sur la chasse	48.1%	51.9%	59.34%	40.21%	59.79%	58.83%	38.5%	61.5%	57.8%
Loi fédérale sur l'impôt direct (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)	36.8%	63.2%	59.21%	49.15%	50.85%	58.77%	51.4%	48.6%	57.8%
Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité	60.3%	39.7%	59.36%	81.64%	18.36%	58.83%	82.4%	17.6%	57.8%
Arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat	50.1%	49.9%	59.43%	41.06%	58.94%	58.86%	38.9%	61.1%	57.8%

M. le Président, P. Ruch, souhaite la bienvenue dans la Commune à deux nouveaux citoyens : Esteban, fils de Valérie Wicht, et Nolan, fils de Stéphane Thélin.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président, P. Ruch, félicite Susanne Welle Siegler pour sa promotion professionnelle : elle est maintenant directrice de l'Ecole hôtelière de Genève.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président, P. Ruch, relève les 45 ans de fonction de notre huissier, Monsieur Michel Blum. Il salue son style sobre et discret, en même temps que son engagement fidèle auprès de la Commune. Monsieur Blum est félicité au nom du Conseil communal et de la Municipalité avec des cadeaux en guise de reconnaissance.

Applaudissements de l'assemblée.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a trois communications de la Municipalité, une de Ph. Andler, une de Ludovic Sherif et une de sa part.

Ph. Andler souhaite donner réponse à la demande de Mme Künckli Cagin lors de la séance du 22 juin dernier concernant l'abribus coté lac. Il précise que c'est un abri provisoire et qu'un nouveau sera construit par la voirie et devrait être terminé d'ici la fin de l'année.

L. Sherif revient sur la construction du bâtiment intergénérationnel. Il indique qu'il y a maintenant un grand trou et que le chantier avance. Il y a eu 2-3 encombres avec des racines, mais tout se déroule bien. Il y avait le projet de faire une cérémonie de la première pierre, mais la situation sanitaire actuelle ne le permet pas. Il y a quand même eu une petite célébration, en petit comité, sans apéritif. Il espère que les mesures s'assoupliront et qu'une cérémonie pourra être faite lorsque le bâtiment sera hors d'eau.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, fait part de quelques réflexions sur le projet de fusion.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mmes les Secrétaires, chers collègues,

Quelques réflexions et considérations sur l'avancement du projet de convention de fusion.

Puisque que le comité d'initiative en séance ou par voie de presse estime que la Municipalité traîne et même que l'entier des membres la composant sont opposés à la fusion, j'aimerais ici remettre non pas le clocheton sur le collège, mais bel et bien l'église au milieu du village et ainsi apporter quelques informations.

Une étude de convention de fusion, puisque c'est bel et bien le mandat qui nous a été confié, ne se fait pas en un coup de baguette magique... la procédure et les étapes ne relèvent pas des choix de la Municipalité mais bel et bien des étapes imposées par une législation. En l'état, les étapes imposées de la procédure sont respectées.

Il est erroné et je m'insurge en mon nom ainsi qu'au nom du collège municipal en son entier, de dire que nous sommes opposés à une éventuelle fusion.

Nous voulons, comme déjà exprimé permettre à tous les citoyens (et je vous rappelle que nous en sommes aussi) de choisir l'avenir de Veytaux en toutes connaissances de cause. Ce n'est que quand toutes les questions auront été posées et les réponses apportées que vous, nous, les citoyens pourront glisser leur vœu dans l'urne.

Je vous remercie par conséquent de ne pas présumer de ce que je vais voter ou de ce que mes collègues voteront, tous les éléments permettant ma décision comme la leur et la vôtre, ne sont en l'état pas connus.

Je puis vous affirmer que la Municipalité travaille pour que les éléments soient à disposition des citoyens mais il faut tout de même relever que la situation sanitaire ne nous facilite pas la tâche. Le comité d'initiative évoque une pression populaire, je l'entends bien, et nous entendons bien donner la parole à la population. Il était même prévu de le faire tout d'abord ce printemps, puis cet automne, mais le trouble-fête Covid étant passé par là, il ne nous a pas été possible de le faire.

Vous avouerez qu'une démarche participative dans les conditions actuelles de réunion n'a rien de convivial et ne permet pas les échanges spontanés tels qu'ils devraient l'être. La population doit avoir le choix de participer ou non à de telles réunions, ces temps, de par les mesures sanitaires, ce choix est limité par la crainte....

Nous avons la chance de ne pas être pressés dans le temps puisque les échéances cantonales nous indiquent au plus tôt une échéance en milieu de législature prochaine.

Nous avons donc décidé en concertation avec le mandataire et la Municipalité de Montreux d'aller de l'avant avec la rédaction de la convention et de revenir auprès de vous et de la population pour des cafés participatifs au moment où la situation sanitaire nous le permettra.

Le dialogue, quand il pourra s'ouvrir, s'ouvrira donc sur du concret, la convention.

Dans un premier temps, et je vous en remercie, les réponses que vous et les conseillers montreusiens avez apporté au questionnaire nous fournissent déjà une base de travail et mettent en lumière les questions à trancher.

Je peux vous dire, que cette situation est inconfortable et que jamais je n'aurai imaginé devoir une fois faire référence à une situation sanitaire en cours et vous tenir de tels propos.... il faut faire avec prenez soin de vous et de vos proches, protégez-vous et protégez vos proches, ce qui devra se faire se fera....

Votre Municipalité reste attentive et la protection de chacune et de chacun et ceci reste et restera sa priorité. »

Applaudissements de l'assemblée.

6. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2021 (PREAVIS N°07/2020)

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission de gestion et des finances rapportera au point 7a ci-dessous.

b) RELATIF AU BUDGET 2021 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°08/2020)

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission permanente rapportera lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La Commission est composée de Pascal Mason et Susanne Welle Siegler.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

c) RELATIF AU BUDGET 2021 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°09/2020)

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission permanente rapportera lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La Commission est composée de Valérie Wicht.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

d) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2021 (PREAVIS N°10/2020)

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission de gestion et des finances rapportera lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

e) RELATIF AU CONTRAT DE PARC 2022-2031 AVEC L'ASSOCIATION PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-D'ENHAUT (PREAVIS N°11/2020)

M. le Président, P. Ruch, indique qu'une commission de cinq membres doit être nommée.

La commission est composée de J. Grandchamp, J. De Rham, V. Schweizer Ronnerström, St. Thélin et K. Armstrong.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, P. Ruch, rappelle que tout membre du Conseil communal peut adresser ses questions ou remarques au président de la commission comme l'indique l'art. 47 du Règlement du Conseil communal.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

a) RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2021 (PREAVIS N°07/2020)

M. le Président, P. Ruch, prie le rapporteur, P. Mason, de lire les conclusions de son rapport

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

A. Sandmeyer constate que dans le rapport, la commission fait mention de la Ville de Lausanne. La Municipalité dépose le budget en ayant très peu d'information (notamment quant au montant de la facture sociale ou des revenus des impôts). Elle les félicite de réussir à faire un budget avec rien. Il y a un arrêté d'imposition, mais on ne connaît pas l'effet réel de ce taux.

A. Rey Lescure précise que la Municipalité a pu avoir les chiffres de la péréquation juste avant les vacances.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, rajoute que toutes les communes du Canton sont à la même enseigne. La Ville de Lausanne donne ses chiffres « rêvés », mais établit son budget par la suite. On ne dispose pas des montants exacts avant de faire le budget. Le service des impôts ne donne pas ces chiffres.

A. Sandmeyer demande s'il serait possible d'interpeller le Grand Conseil à ce sujet et soit que le Canton donne les chiffres plus vite, soit que le délai pour définir le taux d'imposition soit prolongé.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que Pascal Broulis a indiqué que le service des contributions continue de contrôler les déclarations d'impôts pendant l'été et qu'il ne peut dès lors pas communiquer les chiffres plus tôt.

O. Gasser constate que le budget a été adopté par la Municipalité le 5 octobre 2020, soit avant le vote sur le préavis concernant l'arrêté d'imposition 2021.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, P. Ruch, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

V. Wicht intervient sur demande de M. Joël Delmatti quant au dépôt d'un postulat :

« Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En septembre 2018, 88,02% des citoyennes et citoyens de notre commune soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition s'inscrit dans la continuité de cette votation. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Villeneuve – Vevey avec l'appui de PRO VÉLO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là de même que quelques adaptations de carrefours. Malheureusement, ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions de réfections de tronçons de route relevant des agendas communaux, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).

- le rapport *CORAT Schéma directeur d'aménagement de la RC 780A entre Chardonne et Veytaux* (2016¹) - qui n'inclut pas Villeneuve rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « *la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM pour trafic motorisé individualisé), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus.* » (p. 49).

À partir des arguments figurant dans l'annexe 1, le groupe de travail propose les objectifs suivants qu'il conviendrait d'atteindre à court terme et des exemples de mesures pour y parvenir :

- une **sécurité** accrue sur tout le parcours. Par exemple :
 - en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie ;
 - en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, possibilité de remonter les files de voitures à l'arrêt, etc.) ;
- une **fluidité** et une rapidité qui permettent aux cyclistes d'être concurrentiels avec le trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « vague verte » et des feux cyclistes, etc. ;
- une prise en compte sur le trajet de **dimensions de bien-être** pour favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons

- que la Municipalité se coordonne avec les autres exécutifs concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisée à court terme une voie cycliste sûre, continue et fluide entre Villeneuve et Vevey. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- que lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas cette réalisation rapidement, des mesures provisoires par marquages, incluant le cas échéant ou un des tronçons alternatifs à la RC 780a par un parcours alternatif, soient entreprises.

Nous vous remercions de l'attention accordée. Nous sommes conscientes et conscients que ces demandes nécessitent une mobilisation, une ambition et un courage importants. Nous vous invitons à soutenir largement cette proposition. »

¹ Certaines préconisations ont été réalisées depuis mais restent marginales

L. Sherif répond que Villeneuve ne fait pas partie de la CORAT, puisque cela concerne la Riviera. Veytaux fait toutefois partie du projet d'Agglomération, avec les Communes du Haut-Lac notamment. L'un des objectifs de ce projet est justement la mobilité douce. Dans le plan d'affectation de l'Agglomération, les pistes cyclables sont étudiées. Se coordonner avec la CORAT ou le SAI, c'est compliqué, surtout avec le projet Agglomération. Cela ne pourra pas se faire sur du court terme, cela prend du temps.

M. le Président, P. Ruch, rappelle la procédure liée au postulat et le fait que ce dernier doit être porté à l'ordre du jour. Il faudra dès lors le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance.

P. Mason intervient :

« M. le Président,

Mesdames - Messieurs

Le 1^{er} août dernier, je me suis rendu à la cérémonie officielle qui se tenait à Montreux, au lieu habituel. Nous n'étions pas beaucoup, Covid-19 oblige bien sûr, mais j'ai été surpris de voir qu'il n'y avait qu'un seul représentant de notre Municipalité ... mais ce n'est pas l'objet de cette intervention !

Juste derrière le podium, où diverses personnes se sont exprimées, il y avait les drapeaux du canton de Vaud au milieu et de chaque côté, comme sur un pied d'égalité, les drapeaux de Montreux et Veytaux ... l'un à côté de l'autre.

Le décor étant posé, je reviens un peu plus d'un mois en arrière, afin de mettre en doute cette "parité" et je m'en explique :

Lors de la dernière semaine d'école, à fin juin, ma fille de 7 ans qui est à l'école de Collonges à Territet avait reçu, ainsi que tous ses camarades de classe, un flyer nominatif informant que durant toutes les vacances d'été, les élèves avaient droit moyennant un prix modique d'utiliser l'Espace Plein Air de la Foge.

Nous avons aussitôt inscrit notre fille, mais la réponse s'est fait attendre. La fin de l'année scolaire arrivait à grand pas et nous avons relancé "*Commune de Montreux - Affaires sociales, familles et jeunesse*" et nous recevons finalement une réponse négative de leur part, avec l'argumentation suivante : "*Malheureusement l'Espace Plein Air est réservé aux habitants de la commune de Montreux. Nous ne pourrions dès lors par prendre en considération l'inscription de votre fille Charlotte.*"

Nous demandons donc quelques explications et après quelques jours, nous recevons finalement un message du chef de service, M. John Smith, qui nous répond qu'il y avait effectivement une erreur sur le site internet de la Commune de Montreux, je cite

"Nous vous savons gré de nous avoir rendu attentifs à cette inexactitude. En effet, l'article 2 al. 1 des prescriptions municipales montreusiennes régissant l'EPA stipule que « L'EPA est à la disposition des enfants scolarisés en école publique ou privée dont au moins un parent est domicilié sur le territoire de la Commune ». Nous avons effectué les modifications idoines sur notre site.

Et étant donné que les modalités de la fréquentation de l'EPA ne sont pas régies par une convention entre nos communes (il me semble que ce n'est malheureusement pas la première fois que vous faites les frais de ce genre de situation), nous ne sommes pas en mesure d'accepter son inscription."

Après avoir reçu cette réponse, le soir même et au sortir de la séance de passation des pouvoirs politiques, je me permets d'aborder le sujet avec Mmes Christine Chevalley | Syndic et Bernadette Ménétreay | Secrétaire municipale, afin de leur faire part de mon incompréhension et de mon mécontentement.

Ces dernières ont bien évidemment été stupéfaites par mes explications, par cette situation, et il avait été décidé de régler ce problème par les bureaux, le cas échéant directement par la voie politique.

Les choses n'évoluant pas, j'ai informé une des maîtresses de notre fille qui s'est dite choquée par cette situation et, comme elle n'avait pas le pouvoir de faire quelque chose, elle m'invite à en informer rapidement le Directeur de l'Etablissement scolaire de Montreux-Est.

Je me tourne donc vers M. Laurent Husson, directeur, pour l'informer via courrier électronique, mais ce dernier me répond que l'école n'est en rien concernée par la question soulevée et qu'il ne peut s'en remettre à la Commune de Montreux.

Oui M. le Directeur, les flyers ont bien été distribués par le biais de l'école, prouvant ainsi son implication.

Faut-il donc séparer les élèves montreusiens des veytausiens ?

Faut-il prendre les élèves ayant droit à part pour leur distribuer des informations ne concernant que leur commune ?

Faut-il envoyer un courrier postal uniquement aux ayants droits ?

Ces élèves sont dans la même classe depuis plus de trois ans (pour la plupart), ils ont vécu une quarantaine le printemps dernier. Ils se sont retrouvés en juin pour les deux dernières semaines d'école ... C'était aussi le moyen de pouvoir se retrouver entre camarade de classe pendant un été si particulier.

En parallèle à ce ... fait divers ... et suite à la réponse négative de M. Simon Smith – chef de service des affaires sociales, familiales et de la jeunesse de la commune de Montreux – et je crois qu'il est intéressant de le rappeler (...), mon épouse a contacté la commune de La Tour-de-Peilz, qui proposait aussi des camps pour les jeunes élèves, et je vous le donne en mille :

Notre fille a été accueillie à bras ouverts et sans sourciller !

Cherchez l'erreur.

Et à propos d'erreur (encore une pourrait-on dire), nous avons également reçu une facture confirmant la participation notre fille durant tout le mois de juillet ... no comment

Et je reviens à l'introduction de mon intervention et de citer à nouveau :

"... il y avait les drapeaux du canton de Vaud au milieu et de chaque côté, comme sur un pied d'égalité, les drapeaux de Montreux et Veytaux ... l'un à côté de l'autre."

Et je conclurai par : "Mme la Syndique ... quelques nouvelles ?"

Merci pour votre attention. »

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'elle avait eu un contact avec Mme la Municipale de Montreux des affaires sociales, familles et jeunesse, Mme Jacqueline Pellet. Elle va regarder et reviendra lors de la prochaine séance. Il y a une différence entre la Foge et les autres activités. La Foge est une installation purement montreusienne, alors que les autres activités sont ouvertes.

P. Mason se demande pourquoi les enseignants distribuent ces fiches en classe, avec le nom de l'élève. Les enfants de 7 ans ne comprennent pas ces divergences.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, constate que ce sujet pourrait être porté devant le Conseil d'établissement. Mme Schweizer Ronnerström pourrait peut-être poser cette question.

M. Blum remercie l'assemblée pour les cadeaux.

P. Mason constate que sur la Commune, il y a beaucoup de places de stationnement pour les deux-roues sur et demande si on a dénombré ces derniers.

A. Rey Lescure répond que la Municipalité a rajouté 16 places pour les deux-roues. Il y avait beaucoup de deux-roues stationnés dans la Commune, notamment sur les trottoirs. Avant de demander aux usagers de déplacer leurs véhicules, il fallait leur proposer autre chose. Il ne connaît pas le nombre exact, mais constate qu'il y en a de plus en plus, notamment de vélos électriques.

M. le Président, P. Ruch, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 7 décembre 2020

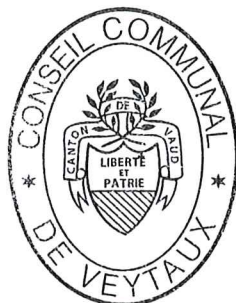
M. le Président, P. Ruch, remercie et clôt la séance, il est 21h34

Prochaines séances du Conseil

7 décembre 2020, 15 mars, 3 mai, 14 juin, 13 septembre, 25 octobre et
6 décembre 2021

Le Président


P. Ruch



La Secrétaire


A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 26 octobre 2020

